

Image not found or type unknown



Mutation dans une autre société

Par **droitpourlesnuls**, le **08/02/2020** à **11:38**

Bonjour,

Mon employeur me propose une mutation dans autre entreprise dont il est le gérant,
Est ce que dans le nouveau contrat est il possible de mettre une clause de réintégration au cas où la nouvelle société est en redressement ou dépose le bilan, comme le contrat est rompu avec la première société ,juridiquement ça doit poser problème la réintégration non? selon moi une convention de mise à disposition est préférable car la réintégration est plus simple par rapport à la mutation enfin je pense si la nouvelle société rencontre des difficultés